

LES LIBERAUX CANADIENS DURANT LES ANNEES SOIXANTE

Quel sera le programme du parti libéral du Canada? Ce programme sera établi selon des facteurs de stratégie et selon la politique à adopter. La stratégie constitue le moyen dont un parti politique espère gagner des sièges et obtenir le pouvoir politique ne constitue pas un but en soi. Pour obtenir le pouvoir que. Cependant, le pouvoir politique, il faut appliquer la politique du parti. Les mesures d'opportunité sont laissées à ceux qui élaborent la politique. En établissant le programme d'un parti, il faut tenir compte de ces deux facteurs, sinon l'un des deux événements suivants se produira: si l'on ignore l'opportunité politique, un parti ne pourra pas appliquer sa politique; si l'on ignore les principes fondamentaux de la philosophie politique, un parti n'aura probablement aucune politique à appliquer, même s'il est porté au pouvoir.

Il est plus facile d'établir la stratégie d'une élection que d'élaborer la politique du parti. Afin d'établir la stratégie qui doit être adoptée, un parti n'a qu'à tâter le pouls de l'opinion publique. Afin de déterminer la politique qu'il adoptera, un parti doit établir les principes fondamentaux de philosophie politique qui lui permettront d'élaborer sa politique de façon logique.

Le libéralisme constitue la philosophie politique du parti libéral. La doctrine fondamentale du libéralisme repose en la dignité et en la valeur de l'individu, ce qui signifie que chaque individu constitue un objectif en soi-même et non un moyen d'atteindre un but. Selon la doctrine libérale, l'Etat et le gouvernement existent afin de servir le citoyen et n'existent que selon la volonté du peuple. Par conséquent, le procédé démocratique de représentation responsable constitue un corollaire du libéralisme. Dans l'Etat, les individus possèdent certains droits fondamentaux. On peut définir le droit d'un individu comme un privilège que les autres individus doivent accorder et que l'Etat doit garantir. Les droits fondamentaux de l'individu comprennent la liberté, l'égalité et la sécurité. Ces termes ont une signification assez ambiguë qui varie selon l'interprétation de chacun.

Liberté signifie l'exemption ou la libération d'un contrôle relevant de quelque autre personne ou de quelque pouvoir arbitraire. La loi garantit à chaque individu la "liberté" en abolissant les restrictions qui peuvent nuire à son épanouissement. Cependant, il existe des limites à

la liberté. Un individu ne peut entraver la liberté d'une autre personne. Un libéral s'opposera à ce qu'une personne ou un groupe de personnes soit exploité ou opprimé par une autre personne ou un autre groupe de personnes. Par conséquent, le libéralisme assure aux groupes minoritaires la liberté de leurs opinions personnelles. Cette liberté d'opinion et de croyance engendre des idées nouvelles, ce que le libéralisme accueille volontiers. La première liberté que préconise le libéralisme, c'est la liberté de vivre, sans laquelle les autres libertés ne sont que des vains mots. Voici quelques autres libertés que le libéralisme s'engage à protéger: la liberté intellectuelle, la liberté de pensée et d'expression, la liberté d'association, la liberté de détenir des biens personnels, la liberté de choisir son gouvernement ou de s'opposer au gouvernement du moment, la liberté de poursuivre ses propres intérêts et objectifs, dans la mesure où l'on n'empiète pas sur la liberté du prochain.

Telle personne n'est pas plus libre qu'une autre. Par conséquent, liberté comporte égalité.

L'égalité, comme l'entend le libéralisme, ne signifie pas que tous les individus possèdent la même habileté. Egalité signifie chance égale pour tous. Egalité signifie droits égaux pour tous, devant la loi, sans égard aux privilèges que confèrent la naissance, la richesse, la croyance, le sexe ou l'âge. Ce sont des barrières artificielles à l'épanouissement de l'individu, et le libéralisme s'efforce de les abolir. L'équité découle de l'égalité. Equité signifie justice, impartialité, et justice pour tous.

Afin d'assurer et protéger la liberté et l'égalité de tous, l'Etat s'engage à défendre les droits fondamentaux de ses citoyens. Par conséquent, le droit de l'individu à la sécurité constitue un autre droit fondamental. La sécurité, tout comme l'égalité découle de la liberté personnelle. En soi, la sécurité est un genre de liberté; la liberté de vivre librement!

Sécurité signifie liberté contre la crainte, liberté contre le danger. La sécurité constitue une assurance de sûreté. Un gouvernement libéral assure la sécurité interne aussi bien qu'externe. La sécurité interne comprend l'application des lois qui assurent l'indépendance et la liberté de chacun. Voilà pourquoi nous avons des codes civil et criminel, ainsi qu'un service de police et des tribunaux chargés d'exécuter la loi. La sécurité ex-

terne a pour but de protéger les droits des citoyens contre tout contrôle, intervention ou influence étrangère. La sécurité a pour première tâche d'assurer à tous les citoyens la liberté de vivre et de vivre librement.

Les libéraux désirent assurer l'application de la loi. Les fonctions d'un gouvernement consistent à assurer la liberté, l'égalité et la sécurité. Les lois constituent le moyen d'atteindre cet objectif.

Les conditions de vie moderne et l'interprétation actuelle des principes fondamentaux de la philosophie politique indiquent au libéralisme comment élaborer sa politique.

Le prochain congrès national de la F.C.E.U.L. a pour objet de fournir aux étudiants universitaires à mentalité libérale l'occasion de se réunir, d'échanger leurs vues et d'énoncer au moyen de résolutions, des principes de conduite féconds et courageux, que nous ne craignons pas de soumettre au gouvernement libéral fédéral. Si nous désirons que le gouvernement donne suite aux résolutions qui auront été adoptées lors de notre congrès national, nous devons formuler une politique responsable et conforme à l'interprétation actuelle des principes traditionnels du libéralisme. Cependant, l'interprétation de la politique philosophique libérale telle qu'elle s'applique en ces années soixante, diffère du libéralisme tel qu'on le comprenait il y a cent ans. Le libéralisme canadien des années soixante doit tenir compte des changements qu'exige la population contemporaine.

Chaque délégué doit se préparer en vue du congrès de la F.C.E.U.L. On peut le faire de la façon suivante: lire un ou deux articles dans la bibliographie jointe au présent article, étudier les principes du libéralisme traditionnel, déterminer comment s'interprètent ces principes traditionnels à la lumière des conditions sans cesse changeantes de notre vie moderne, et formuler la politique qui pourra subvenir aux besoins de la population du Canada au cours des années soixante, et qui sera conforme à l'interprétation contemporaine des principes fondamentaux du libéralisme. Ensuite, soumettez vos résolutions relatives à la politique au congrès national de la F.C.E.U.L., en février, et efforcez-vous, en toute sincérité, de les faire adopter.

Joel HART,

Président national,
Comité de la politique,
Fédération canadienne
des étudiants
universitaires libéraux.

Bonne chance aux nouveaux députés fédéraux

Le comité de Montréal-St-Denis se choisissait comme député, lundi dernier, un des nôtres, un jeune homme qui, l'an passé, assistait au congrès de CULF comme délégué.

Marcel Prud'homme a en effet remporté une très belle victoire dans son comté. (Il en a été de même pour le candidat libéral de Montréal-Laurier, Fernand Leblanc.)

Après les événements de la fin de semaine dernière au Congrès des Étudiants Libé-

tant chez nous à Ottawa qu'au Québec," déclarait-il dans une de ses assemblées.

C'est là un programme qui ne pourra se réaliser sans luttes. Quelques-uns de nos députés québécois le savent. Et je crois qu'il leur faut une patience et une ténacité à toute épreuve pour arriver à expliquer clairement la situation actuelle aux membres du Parlement pour les autres provinces. ADMETTRE QUE, DEPUIS PLUS DE CENT ANS, L'ON ETAIT DANS L'ERREUR, POUR



raux du Québec, alors qu'à deux votes près, l'on décidait presque d'adopter une résolution demandant la séparation des partis fédéral et provincial, nous ne pouvons qu'offrir notre appui à ce jeune Québécois qui, plein de courage et d'enthousiasme, boucle ses valises pour aller défendre à Ottawa, les droits des siens.

Marcel Prud'homme est de ces Canadiens français qui croient encore en la possibilité pour nous, non seulement d'une présence passive, mais d'un rôle actif et de premier ordre à jouer dans un pays dont nous nous devons de faire partie à part égale. Il est de cette catégorie de gens qui ne peuvent abdiquer devant une difficulté sans auparavant avoir essayé tous les moyens de la vaincre. "Il faut que nous puissions nous sentir au-

DES ANGLO-SAXONS, C'EST DIFFICILE. MAIS SOUFFRIR DE CES MEMES ERREURS PENDANT PLUS DE CENT ANS, C'EST INADMISSIBLE POUR DES LATINS!

Pour nous Canadiens français du Québec, c'est la dernière carte qui se joue. Voilà pourquoi notre regard se tourne vers le nouveau député de Montréal-St-Denis qui voudra sans doute faire équipe avec messieurs Favreau, Pépin, Sauvé, Dupuis et les autres. Marcel Prud'homme, c'est encore l'un des nôtres. Mieux que n'importe qui, il peut comprendre l'urgence de la situation dans le milieu étudiant. Voilà pourquoi nous lui offrons notre entier appui, et plaçons en lui beaucoup de nos espoirs de vingt ans!

F. D.

Au concours oratoire

Le concours d'art oratoire organisé dans les cadres du Sième congrès annuel de la Fédération des étudiants libéraux du Québec a remporté un très vif succès. Un jury, composé de MM. Milton L. Klein, député fédéral de Montréal-Cartier, Marcel Prud'homme, député fédéral de Montréal-St-Denis, Jean-Noël Richard, secrétaire général adjoint de la Fédération libérale du Québec, Jacques Guilbault, vice-président de langue française de la Fédération des Jeunes libéraux du Canada et Eugène Lapointe, président de la FELQ, a rendu le verdict suivant:

M. Steve Goldenberg, de l'Université Sir George Williams, pour la section anglaise; M. Aurélien Thériault, de l'Université Laval, dans la section française.

M. Goldenberg a triomphé de M. Cliff Post, de l'Université McGill alors que M. Thériault disposait de trois adversaires: MM. Jacques Lavoie, du Collège de St-Laurent, Jean-Guy Girouard, de l'Université de Montréal et Michel Désautels, de l'Université Sir George Williams.

Le débat portait sur la gratuité scolaire.